

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2024

---

REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES FAUTEUILS ROULANTS PAR L'ASSURANCE  
MALADIE - (N° 203)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS16

présenté par  
M. Peytavie, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« conformément aux tarifs fixés lors de la révision de la présente liste »

les mots :

« en application des tarifs prévus sur la liste mentionnée au même premier alinéa ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.